# MAIRIE DE GRESSE EN VERCORS Arrêté 2023-81

### ARRETE DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2212.2 et 2212.4,

Le Maire de la commune de GRESSE EN VERCORS :

# ARRETE

## Article 1:

Le domaine de ski nordique de GRESSE-EN-VERCORS sera ouvert, pour la saison hiver 2023-2024, à compter du samedi 23 décembre 2023 jusqu'au dimanche 10 mars 2023.

#### Article 2:

Si la nivosité permet la poursuite des activités sur le domaine nordique, la fermeture pourrait être reportée au-delà du 10 mars 2023.

### Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Il sera transmis aux destinataires ci-dessous.

- La Mairie de Gresse en Vercors
- La Préfecture de l'Isère
- Le Chef du Groupement de Gendarmerie du Trièves
- M. Nicolas MANEVEAU, Directeur d'exploitation de la Régie du Domaine Skiable de Gresseen-Vercors.
- Le PGHM
- La CRS des ALPES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 21/12/2023 Le Maire, M. Jean-Marc BELLOT